

226C0205
FR0000120693-FS0151

19 février 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, 12 663 244 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,18% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 088 100 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 92 400 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 400 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ; et
- 595 700 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 11 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 17 décembre 2026, à des prix compris entre 75,00€ et 115,00€.

¹ Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 047 866 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 555 982 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 63 062 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 76 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 13,90 € et 78,77 € ;
- 7 448 886 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 163 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 27 février 2026 et le 9 janvier 2041 ;
- 40 762 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 mai 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 74,44 € et 93,38 € ; et
- 3 272 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 5 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 15 décembre 2028.
